



Concept de commercialisation pour les cerises/pruneaux 2021

Approuvé par le Centre de produits Cerises/pruneaux FUS/SWISSCOFEL le 01.06.2021.

1 Objectifs

- 1.1 Approvisionnement optimal du marché en ce qui concerne la quantité, les variétés et les classes de qualité.
- 1.2 Segmentation du marché en fonction des classes de qualité avec les dispositions spéciales suivantes.

2 Exigences de qualité

- 2.1 Les normes et les prescriptions pour les cerises et les pruneaux s'appliquent
- 2.2 Pour tous les lots de fruits de table la période optimale de récolte doit être respecté, ainsi que mettre en œuvre une livraison rapide et assurer un refroidissement.
- 2.3 Le CP intervient en faveur du mesurage de la qualité interne des cerises.
- 2.4 Pour faciliter le travail des producteurs et des metteurs en marché, les différents critères de qualité des cerises sont résumés dans la « Fiche technique pour les cerises ».

Cerises :

Calibre	Classes de qualité
dès 28 mm	28+ (Cultures avec protection contre les intempéries et refroidie dès la récolte)
dès 24 mm	24+
dès 22 mm	22+ (Si vendable et sont à régler de manière individuelle)

Les classes doivent être homogènes et ne pas montrer de dépassement de calibre. Au moment de les livrer au commerce de gros, la couleur des cerises contenues dans le même emballage doit correspondre à deux nuances consécutives au maximum pour la classe 28 mm et trois nuances consécutives au maximum pour les classes 24 mm et 22 mm.

Pruneaux :

Calibre	Classes de qualité
dès 33 mm	33+ (Pour la livraison au commerce de gros)

Mirabelle :

Calibre	Classes de qualité
dès 24 mm	24+

3 Quantités commercialisables

Cerises :

Environ 3000 tonnes de cerises suisses « Suisse Garantie » pendant la campagne d'été, ce qui permet d'obtenir des prix lucratifs à chaque échelon. Il convient de noter que le volume hebdomadaire du marché est d'environ 500 à 600 tonnes.

- Jusqu'à 3000 tonnes Des prix économiques à chaque échelon peuvent être atteints.
- Dès 3000 tonnes Des efforts particuliers sont nécessaires (aussi individuels par entreprise) dans la distribution (par exemple : rabais d'action augmenté, ajustement des calibres, blocus de la récolte, export).

Pruneaux :

Environ 3500 tonnes de pruneaux suisses « Suisse Garantie » pendant la campagne d'automne et de déstockage, ce qui permet d'obtenir des prix économiques à chaque échelon.

4 Chances de commercialisation

- 4.1 Les lots de marchandise conformes aux classes et aux exigences du présent concept ont une chance sur le marché.
- 4.2 Les opportunités de marché sont meilleures pour les cerises 24+ et 28+. Elles sont limitées pour les cerises 22+ et il est recommandé de s'informer auparavant auprès de son metteur en marché si elles sont vendables.
- 4.3 Les groupements d'intérêts fruitiers régionaux soutiennent le centre de produits lors de la mise en œuvre du concept de commercialisation national et de l'application des mesures susceptibles de réduire les quantités au niveau régional.
- 4.4 Selon expérience, la récolte et vente précoce pour les pruneaux n'ont guère de sens. Une récolte précoce est difficile à vendre à cause de la concurrence avec des fruits d'été.

5 Promotion des ventes

- 5.1 Réalisation de la publicité de base et de l'information relative au marché, mesures complétées d'efforts individuels de vente fournis par le commerce (grossistes et détaillants).
- 5.2 Réalisation de mesures PR spéciales et de promotions. Le centre de produits décide des mesures relation publiques additionnelles.
- 5.3 Renforcement du marketing national basé sur l'origine suisse avec la marque de garantie « Suisse Garantie », complété d'informations sur les variétés et la qualité.

6 Mesures spéciales et recommandations pour la campagne à venir

- 6.1 La branche relève les données nécessaires pour l'accompagnement du marché (surtout 2 estimations pré-récolte, les annonces hebdomadaires, les annonces journalières et les quantités journalières). C'est exclusivement les premiers repreneurs qui annoncent ces données d'une manière complète, juste et à temps.
- 6.2 Renforcer la collaboration entre producteur et metteur en marché en ce qui concerne la définition du moment de la récolte, des exigences qualitatives individuelles des clients et des dispositions en vue de la commercialisation.
- 6.3 Il y a un contingent exonéré de droits de douane avec l'UE, exportation de cerises (1500 t) et pruneaux (1000 t) suisses de haute qualité.



- 6.4 Si des stocks intermédiaires trop élevés risquent de perturber la fraîcheur au point de vente et le bon déroulement du marché, des mesures d'allègement du marché communes et à court terme sont à examiner.
- 6.5 Dans des situations d'exception, le Centre de produits cerises/pruneaux peut décider d'une dérogation pour les valeurs de tolérance, pour autant que les fruits répondent aux exigences légales propres aux denrées alimentaires et que l'usage prévu puisse être maintenu (par exemple des pruneaux faiblement endommagés pour fabriquer de la confiture). De telles dérogations sont subordonnées à une entente préalable entre le fournisseur et l'acheteur.

7 Formation des prix indicatifs par le Centre de produits national Cerises/pruneaux

- 7.1 Les prix indicatifs départ centre de ramassage sont fixés d'avance chaque semaine dès le début de la récolte et jusqu'à la fin de la campagne (conférence téléphonique). Des rectifications de prix rétroactives sont à éviter.
- 7.2 Le centre de produits fixe les prix indicatifs départ centre de ramassage et les prix indicatifs à la production par catégorie en s'appuyant sur les facteurs estimation de récolte, calcul des coûts de production et chances sur le marché pour les cerises (catégories 28+, 24+ et 22+), les pruneaux (catégorie 33+) et les mirabelles (catégorie 24+).
- 7.3 La production apporte son soutien au commerce en participant au financement des actions-vente par une contribution. Pendant la campagne, pour les cerises pour les catégories (22+, 24+, 28+) et pour les pruneaux 33+ au besoin et selon la décision du centre de produits le montant de ladite contribution peut être adapté.